

## CONVENTION

### ENTRE LES SOUSSIGNES

Mairie de Saint-Prix  
45 rue d'Ermont  
95390 SAINT-PRIX  
Représentée par Madame Le Maire Céline VILLECOURT

«L'ORGANISATEUR »

D'UNE PART

ET

La compagnie COURTOUJOURS  
MVAC Paris centre  
Boite 53  
5 rue Perrée 75003 PARIS  
Téléphone/ 06.65.44.97.37  
Mail : Cie.courtoujours@gmail.com  
N° SIRET : 838 488 484 00018  
Intervenant : Mme Gwladys BATTÀ

« LE PRODUCTEUR »

D'AUTRE PART

### **IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :**

#### **Article 1 – Objet du contrat**

LE PRODUCTEUR représenté par l'intervenante Mme Gwladys BATTÀ est engagée en tant que conteuse à fournir un spectacle dans les conditions définies ci-après, et qui sont expressément acceptées par L'ORGANISATEUR :

- Spectacle : « A la recherche du Père-Noël »
- Date : Samedi 9 Décembre 2023
- Séance à 15h, jauge de 50 personnes

**Descriptif : Et si l'on essayait de rencontrer le Père-Noël avant l'heure ? Direction le grand nord !**

S'il n'est pas là-bas, c'est pour un tour du monde que nous embarquerons pour le retrouver ! L'occasion de découvrir que nos voisins des cinq continents ne connaissent pas forcément le Père-Noël, mais détiennent d'autres belles légendes.

- Public : En famille à partir de 3 ans
- Lieu : Médiathèque A. David-Neel, 57 bis rue d'Ermont-95390 Saint-Prix
- Nom du contact : Mme Odile Bagé

#### **Article 2 - Obligations du producteur**

LE PRODUCTEUR animera le spectacle « A la recherche du Père Noël » d'une durée d'environ 50 minutes, entièrement monté et assumera la responsabilité artistique de la prestation.

### **Article 3 – Obligations de l'organisateur**

L'ORGANISATEUR fournira le lieu de représentation en ordre de marche et s'engage à assurer l'aménagement de la salle.

L'ORGANISATEUR s'engage également à être présent, lui ou ses représentants.

En matière de publicité et d'information, l'ORGANISATEUR s'efforcera de respecter l'esprit général de la documentation fournie par le PRODUCTEUR.

### **Article 4 – Prix du spectacle – Paiement**

L'ORGANISATEUR s'engage à verser au PRODUCTEUR, en contrepartie de ce qui précède, et sur présentation d'une facture, la somme de **500 €** pour le spectacle « A la recherche du Père Noël » » soit **cinq cents euros TTC**.

### **Article 5- Assurances**

Le PRODUCTEUR est tenu d'assurer contre tous les risques, tous les objets lui appartenant.

L'ORGANISATEUR déclare avoir souscrit les assurances nécessaires à la couverture des risques liés à la représentation en ces lieux.

### **Article 6 - Annulation du contrat**

En raison de la crise sanitaire et selon l'évolution de la situation, la prestation pourra faire l'objet d'un report à une date ultérieure, en accord avec les deux parties.

### **Article 7 - Compétences juridiques**

En cas de litige dans l'application du présent contrat, les deux parties, avant de s'en remettre à la compétence du Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, s'engagent à épuiser les ressources de la conciliation en faisant appel à une tierce personne choisie en commun pour ses compétences.

### **Article 8 – Dispositions particulières**

Pour être valable, ce contrat devra être renvoyé signer au moins 8 jours avant la date de la première représentation. Une fois ce délai expiré, le producteur pourra s'estimer libre de tout engagement.

Fait à Saint-Prix, le 29/09/2023 en deux exemplaires (dont un exemplaire remis à chaque participant au présent contrat)

#### **Le Producteur**

Mme Gwladys BATTA

#### **L'Organisateur**

Mme Céline VILLECOURT  
  
